

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2447

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 8 QUINQUIES

Après le mot :

« proche »,

rédiger ainsi la fin de cet article :

« du lieu de production desdits déchets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.